Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Droit et Économie

Session 2021 • Code sujet : **21-MGDEME3** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Licenciement personnel et refus de formation (5 questions) **Page 3**

2. Responsabilité civile après un accident impliquant une poussette (5 questions) **Page 5**

3. Inégalités socio-économiques et épargne des ménages (5 questions) **Page 7**

4. Politique budgétaire et reprise de l'activité économique (5 questions) **Page 10**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2021/Bac STMG - Droit et économie - Session 2021 - 1-Sujet.pdf

1. Licenciement personnel et refus de formation

Joséphine Duval, salariée en CDI d'une entreprise de systèmes de filtration pour climatisations, souhaite contester son licenciement après avoir refusé deux formations techniques et réalisé 25 % de ses objectifs de vente. Les annexes réunissent des règles du Code du travail, des décisions de jurisprudence et des extraits de son contrat de travail.

Question 1. Résumez les faits et identifiez les parties en utilisant des qualifications juridiques.

Joséphine Duval est une salariée en CDI, engagée comme développeuse commerciale par la SARL UNIPUR, son employeur. Après deux refus de formation technique et des résultats de vente insuffisants, elle est licenciée pour « inaptitude à s'adapter au travail demandé ». Elle est la salariée licenciée qui envisage de contester la rupture ; la SARL UNIPUR est l'employeur mis en cause. Le litige porte sur la justification et la régularité du licenciement individuel pour motif personnel.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Parties : Joséphine Duval, salariée licenciée, et la SARL UNIPUR, employeur. Litige : contestation du licenciement pour motif personnel.

Question 2. Précisez le type de licenciement mis en œuvre.

Il s'agit d'un licenciement individuel pour motif personnel, et non économique. Le motif indiqué, « inaptitude à s'adapter au travail demandé », s'apparente à une insuffisance professionnelle liée à la méconnaissance des produits et aux résultats de vente. La lettre mentionne aussi le refus de formation, mais ne qualifie pas expressément le licenciement de disciplinaire. La nature du motif s'apprécie au regard des faits reprochés, et pas seulement de l'intitulé retenu par l'employeur.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Licenciement individuel pour motif personnel, fondé sur une insuffisance professionnelle liée au refus de formation.

Question 3. Exposez l'argumentation juridique que Joséphine pourrait développer pour contester son licenciement sur le fond et sur la forme.

Sur le fond : selon l'article L.1232-1, le licenciement doit reposer sur une cause réelle et sérieuse. Joséphine peut soutenir que l'employeur devait assurer son adaptation au poste (L.6321-1), que son directeur avait accepté son premier refus par courriel et que ses difficultés ne prouvent donc pas, à elles seules, une cause sérieuse. Elle peut aussi invoquer l'exécution de bonne foi du contrat.

Sur la forme : elle peut contester l'absence éventuelle de convocation conforme et du délai minimal de cinq jours ouvrables avant l'entretien. Celui-ci devait permettre à l'employeur d'exposer les motifs et de recueillir ses explications. La lettre reçue dès le lendemain paraît également expédiée avant le délai légal de deux jours ouvrables. Elle devait enfin être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Elle peut contester la cause réelle et sérieuse et invoquer les irrégularités de convocation, d'entretien et de notification.

Question 4. Proposez les arguments juridiques que l'employeur pourrait opposer à Joséphine.

L'employeur peut soutenir que les formations techniques étaient nécessaires à l'adaptation au poste et que l'article 6 du contrat obligeait Joséphine à les suivre. Il peut rattacher ses résultats, limités à 25 % des objectifs, à sa méconnaissance des produits et aux retours des clients.

Élément	Argument de l'employeur
Deux formations proposées	L'employeur a pris des mesures d'adaptation.
Contrat, article 6	La salariée s'était engagée à suivre les formations proposées.
Arrêt du 13 février 2008	Un refus persistant d'une formation d'adaptation peut constituer un manquement.

Il peut ainsi invoquer une cause réelle et sérieuse, tout en devant justifier la régularité de la procédure.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'employeur invoque les formations proposées, l'engagement contractuel de Joséphine et ses résultats insuffisants.

Question 5. Justifiez l'existence des règles de procédure en matière de licenciement individuel.

Les règles de procédure encadrent le pouvoir de licenciement de l'employeur et protègent le salarié contre une décision précipitée ou arbitraire. La convocation et l'entretien l'informent des motifs envisagés et lui permettent de répondre, avec l'assistance prévue par la loi. Le délai avant la notification laisse un temps de réflexion à l'employeur. Enfin, la motivation écrite précise les griefs et permet au salarié de les contester devant le juge. La procédure garantit ainsi un débat contradictoire et le contrôle du licenciement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La procédure protège les droits du salarié, permet un échange contradictoire et facilite le contrôle judiciaire du licenciement.

2. Responsabilité civile après un accident impliquant une poussette

Jean Palain, cycliste blessé après qu'une enfant a lâché une poussette qui l'a percuté, souhaite obtenir réparation de ses dommages corporels et matériels. Les annexes portent sur la responsabilité civile, la responsabilité des parents du fait de leurs enfants, la loi Badinter et les règles de circulation des cyclistes.

Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

Jean Palain, cycliste âgé de plus de 80 ans, est victime d'un accident causé par une poussette que Marie, mineure de 11 ans, a lâchée. Claire, sa sœur mineure de 16 ans, lui avait confié la poussette malgré la consigne parentale. Jean subit un dommage corporel, une fracture de la clavicule, et un dommage matériel, la destruction de son vélo. Les parents sont les représentants légaux de leurs filles mineures.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marie lâche la poussette et blesse Jean, qui subit aussi la destruction de son vélo. Claire lui avait confié la poussette.

Question 2. Déterminez si la loi du 5 juillet 1985 s'applique au cas d'espèce.

L'article 1 de la loi Badinter du 5 juillet 1985 vise les victimes d'un accident de la circulation dans lequel est impliqué un véhicule terrestre à moteur. La seule présence d'un accident sur la voie publique ne suffit pas.

Ici, la collision met en cause une poussette et un vélo. Aucun véhicule à moteur n'est impliqué dans l'accident décrit : les voitures qui effrayaient Jean ne sont pas présentées comme ayant joué un rôle dans la collision. La loi Badinter ne s'applique donc pas ; l'indemnisation relève du droit commun de la responsabilité civile.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La loi Badinter ne s'applique pas : aucun véhicule terrestre à moteur n'est impliqué dans l'accident.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que Jean Palain peut avancer pour obtenir réparation de son préjudice.

Majeure : selon l'article 1242 du Code civil, les parents exerçant l'autorité parentale répondent solidairement des dommages causés par leur enfant mineur habitant avec eux. La jurisprudence admet que l'acte causal de l'enfant suffit, sans qu'il soit nécessaire de prouver sa faute ou son discernement.

Mineure : Marie, mineure, lâche la poussette, qui heurte Jean et cause sa chute. Jean peut demander aux parents réparation de ses préjudices corporel et matériel, sous réserve d'en justifier. Il peut aussi invoquer la responsabilité du gardien de la poussette, Marie, au titre de l'article 1242.

Conclusion : Jean peut réclamer l'indemnisation de ses dommages sur ces fondements.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Jean peut demander réparation de ses préjudices aux parents de Marie et invoquer la responsabilité du gardien de la poussette.

Question 4. Développez l'argumentation juridique que la famille Vidal pourrait opposer à Jean Palain.

La famille Vidal peut invoquer la faute de la victime. Les règles de circulation de l'annexe réservent l'usage du trottoir à vélo aux enfants de moins de huit ans. Or Jean, âgé de plus de 80 ans, y circulait à vélo.

Elle peut donc soutenir que cette imprudence a contribué à l'accident et demander une réduction de l'indemnisation. Cette faute n'exonère toutefois pas automatiquement la famille : le juge devra apprécier son lien avec l'accident. Elle peut également contester les préjudices ou leur montant si Jean ne les justifie pas.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La famille Vidal peut invoquer la faute de Jean, susceptible de réduire son indemnisation si elle a contribué à l'accident.

Question 5. Justifiez l'intérêt de la diversité des régimes de responsabilité civile.

La diversité des régimes permet d'adapter les règles à l'origine du dommage et de désigner la personne tenue de le réparer.

Régime	Fondement ou exemple	Intérêt
Fait personnel	Faute, négligence ou imprudence	Réparer un dommage causé par un comportement fautif
Fait d'autrui ou des choses	Responsabilité des parents ou du gardien d'une chose	Faciliter l'indemnisation sans établir la faute personnelle des parents
Régimes spéciaux	Animal, bâtiment ou produit défectueux	Prendre en compte la source particulière du dommage

La victime peut ainsi agir selon le fondement correspondant aux faits.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La diversité des régimes adapte la responsabilité à la cause du dommage et facilite l'indemnisation des victimes.

3. Inégalités socio-économiques et épargne des ménages

Le dossier étudie l'épargne des ménages français en fonction du revenu, de l'âge, de la consommation et du patrimoine, à partir de tableaux, d'un graphique et de documents explicatifs. Les questions demandent des calculs et des comparaisons, puis une argumentation sur le rôle des inégalités socio-économiques dans les différences de taux d'épargne.

Question 1. Retrouvez par le calcul le taux d'épargne de l'ensemble des ménages.

Le taux d'épargne est la part du revenu disponible qui n'est pas consommée. Pour l'ensemble des ménages, l'épargne est de 7 553 euros et le revenu de 45 101 euros : taux d'épargne = 7 553 ÷ 45 101 × 100 = 16,75 %. Vérification : 45 101 - 37 548 = 7 553 euros. Le taux calculé correspond donc aux 17 % indiqués dans le tableau après arrondi.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le taux d'épargne de l'ensemble des ménages est de 16,75 %, soit 17 % après arrondi.

Question 2. Identifiez les déterminants de l'épargne des ménages français.

Les documents montrent que la capacité et la volonté d'épargner varient selon les ressources, les dépenses et la situation du ménage. Les principaux déterminants sont :

- **Le revenu :** les ménages aisés peuvent épargner davantage.
- **L'âge et le cycle de vie :** l'épargne augmente généralement jusqu'à 60 ans, diminue avec la retraite, puis remonte légèrement après 70 ans.
- **Les dépenses :** le départ des enfants peut les réduire ; les urbains consomment davantage en loisirs, restauration et transports.
- **L'emploi et la conjoncture :** télétravail, maintien du revenu, confinement et incertitude influencent l'épargne, notamment l'épargne de précaution.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Revenu, âge, cycle de vie, dépenses, lieu de vie, emploi et conjoncture déterminent la capacité et la volonté d'épargner.

Question 3. Comparez l'évolution du taux d'épargne des ménages selon le quintile de revenus.

Le graphique présente les taux d'épargne de 2011 à 2017 selon les quintiles de revenus. Les valeurs ci-dessous sont des lectures approximatives des points de début et de fin, en pourcentage.

Quintile	2011, environ	2017, environ	Évolution générale
1er, moins aisés	-3 %	3 %	Hausse, avec des taux négatifs certaines années
2e	2 %	5 %	Hausse globale
3e	8 %	9 %	Légère hausse, avec fluctuations
4e	9 %	11 %	Hausse globale
5e, plus aisés	34 %	28 %	Baisse, mais taux toujours très supérieur

Les quatre premiers quintiles progressent globalement, tandis que le taux du quintile le plus riche recule. À chaque date, les ménages du 5e quintile affichent toutefois un taux très supérieur aux autres.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

De 2011 à 2017, les taux des quatre premiers quintiles augmentent globalement ; celui des plus aisés baisse, tout en restant largement supérieur.

Question 4. Montrez qu'il existe un lien entre les niveaux de revenu, d'épargne et de patrimoine pour les ménages.

Le revenu conditionne la capacité d'épargne : les 20 % les moins aisés épargnent en moyenne 1 500 euros par an, soit 7 % de leurs ressources, contre 22 800 euros et près de 30 % pour les 20 % les plus riches. L'épargne accumulée contribue à former un patrimoine, lequel peut ensuite procurer des revenus. Les écarts de revenus et d'épargne alimentent donc les inégalités de patrimoine, également renforcées par les successions. L'accès au patrimoine varie aussi avec l'âge : la détention d'une résidence principale passe de 16,1 % avant 30 ans à 72,3 % entre 60 et 69 ans.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Les revenus élevés permettent davantage d'épargne ; celle-ci constitue un patrimoine qui peut produire de nouveaux revenus et creuser les écarts.

Question 5. Rédigez une argumentation répondant à la question suivante : les inégalités socio-économiques expliquent-elles les différences de taux d'épargne entre les ménages français ?

Les inégalités socio-économiques expliquent largement les différences d'épargne. Les 20 % les plus riches épargnent près de 30 % de leur revenu, contre 7 % pour les 20 % les moins aisés. Les ménages modestes consacrent une plus grande part de leurs ressources aux dépenses courantes ; certains ne peuvent pas épargner. Les différences de patrimoine et les revenus qu'il procure contribuent aussi à ces écarts.

Ces inégalités ne sont pas la seule explication. L'âge, le cycle de vie, les dépenses, la stabilité de l'emploi et la conjoncture influencent également l'épargne. En 2020, le confinement et l'incertitude ont notamment favorisé l'épargne de précaution. Les inégalités de revenus et de patrimoine jouent donc un rôle majeur, sans déterminer seules le taux d'épargne de chaque ménage.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Les inégalités de revenus et de patrimoine expliquent largement les écarts d’épargne, mais l’âge, l’emploi, les dépenses et la conjoncture interviennent aussi.

4. Politique budgétaire et reprise de l'activité économique

Le sujet porte sur les effets de la crise de 2020 sur la croissance, le revenu disponible, l'épargne, la consommation et la demande adressée aux entreprises françaises. Les annexes présentent le plan de relance français et les mécanismes, effets et limites d'une politique budgétaire de relance.

Question 1. Décrivez l'évolution du taux de croissance entre 2007 et 2020.

La croissance du PIB ralentit entre 2007 et 2008, puis devient négative en 2009, autour de -3 %. Elle rebondit en 2010 et 2011, avant de rester faible de 2012 à 2016. Elle dépasse 2 % en 2017, puis ralentit tout en restant positive en 2018 et 2019. En 2020, la crise sanitaire entraîne une chute exceptionnelle : le taux prévu en septembre est de -8 %.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Après une croissance fluctuante mais positive de 2010 à 2019, le PIB recule de 8 % en 2020 selon la prévision de septembre.

Question 2. Expliquez le lien entre les évolutions du taux de croissance, du revenu disponible et du taux d'épargne entre 2019 et 2020.

Période	Évolution du RDB	Taux d'épargne	Taux de consommation
2019, trimestres	+0,2 % à +0,9 %	14,7 % à 15,1 %	84,9 % à 85,3 %
2020, trimestre 1	-0,3 %	19,7 %	80,3 %
2020, trimestre 2	-2,3 %	27,4 %	72,6 %

En 2020, la contraction de l'activité se traduit par une forte baisse de la croissance du PIB, prévue à -8 % sur l'année, et par le recul du RDB au premier puis au deuxième trimestre. Le confinement limite les occasions de consommer et la crainte de l'avenir favorise l'épargne de précaution. Ainsi, la consommation diminue tandis que le taux d'épargne augmente fortement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En 2020, la croissance et le RDB reculent, tandis que le taux d'épargne augmente et que celui de consommation baisse.

Question 3. Déterminez les effets de la crise sur la demande de biens et services pour les entreprises françaises.

La crise fragilise la demande adressée aux entreprises françaises par plusieurs canaux :

- Le confinement limite directement la consommation. La crainte du chômage et la baisse de confiance incitent aussi les ménages à différer leurs achats. Entre mars et juillet 2020, leur épargne augmente de 85 milliards d'euros au total.

- Le manque de demande anticipée et les incertitudes freinent l'investissement : une étude citée attribue respectivement 80 % et 17 % de la baisse observée à ces facteurs.
- Le ralentissement du commerce mondial réduit les débouchés à l'exportation, notamment pour l'aéronautique, qui représente 15 % des exportations françaises de biens.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La crise réduit les débouchés intérieurs et extérieurs, et freine l'investissement des entreprises françaises.

Question 4. Distinguez les principaux éléments du plan de relance de la France en 2020.

Priorité	Mesures principales	Objectif
Écologie	30 milliards d'euros : rénovation thermique, décarbonation de l'industrie, aides aux véhicules propres	Accélérer la transition écologique et viser la neutralité carbone en 2050
Compétitivité	Baisse des impôts de production, investissements technologiques, soutien à la recherche et à la formation	Développer les activités à forte valeur ajoutée et l'emploi en France
Cohésion	Soutien à l'emploi, aux jeunes, aux personnes vulnérables et aux ménages précaires	Limiter les inégalités et protéger les plus fragiles

Annoncé en septembre 2020, le plan mobilise 100 milliards d'euros, dont 40 milliards financés par l'Union européenne. Il s'ajoute aux 470 milliards d'euros déjà mobilisés depuis mars pour les mesures d'urgence. Ses trois priorités associent transition écologique, compétitivité économique et cohésion sociale et territoriale.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le plan de relance de 100 milliards d'euros repose sur trois priorités : écologie, compétitivité et cohésion. L'Union européenne en finance 40 milliards.

Question 5. Rédigez une argumentation répondant à la question suivante : une politique budgétaire de relance peut-elle suffire à assurer une reprise de l'activité économique ?

Une politique budgétaire de relance soutient l'activité par la hausse des dépenses et des transferts, les aides aux entreprises ou la baisse des impôts. Ces mesures stimulent la consommation et l'investissement. En 2020, le plan français finance notamment la transition écologique, la compétitivité et la cohésion, tandis que le chômage partiel protège l'emploi et les revenus.

Mais son effet peut être limité si les ménages épargnent, si les entreprises anticipent peu de débouchés ou si la demande supplémentaire profite aux importations. Le déficit accroît aussi la dette et sa charge d'intérêts. Une reprise solide suppose donc également le retour de la confiance, une demande suffisante et une coordination des politiques économiques.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La politique budgétaire soutient la reprise, mais ne peut la garantir à elle seule : son efficacité dépend aussi de la demande, de la confiance et de politiques coordonnées.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2021)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2021, code 21-MGDEME3, d'une durée de 4 heures et de coefficient 16. Le candidat choisit un sujet juridique et un sujet économique, chacun noté sur 10. Les thèmes sont le licenciement, la responsabilité civile, l'épargne et les inégalités des ménages, ainsi que les politiques de relance après la crise de 2020.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Taux d'épargne = épargne / revenu disponible × 100.
- Un licenciement pour motif personnel doit être justifié par une cause réelle et sérieuse et respecter la procédure applicable.
- La loi Badinter s'applique aux victimes d'un accident de la circulation impliquant un véhicule terrestre à moteur, selon les conditions prévues.
- Les parents exerçant l'autorité parentale sont solidairement responsables des dommages causés par leurs enfants mineurs vivant avec eux.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, qualifiez les parties et les faits, puis reliez les règles applicables aux éléments précis de la situation.
- Distinguez les arguments portant sur le fond du licenciement de ceux portant sur le respect de la procédure.
- Pour comparer des données, vérifiez les dates, les unités et les groupes concernés, puis décrivez les évolutions.
- Dans l'argumentation économique, présentez les effets attendus de la relance et ses limites, notamment les importations et la dette.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le taux d'épargne à partir d'un tableau de revenus et de consommation ?

Repérez le montant de l'épargne ou calculez-le en soustrayant la consommation du revenu disponible. Divisez ensuite l'épargne par le revenu disponible et multipliez le résultat par 100 pour obtenir le taux en pourcentage.

Q : Comment structurer une argumentation juridique dans un cas de responsabilité civile ?

Présentez les faits juridiquement qualifiés, énoncez la règle applicable, puis vérifiez ses conditions à partir des faits. Examinez aussi les arguments de l'autre partie et leurs conséquences possibles pour la réparation.

Q : Comment organiser son temps dans cette épreuve de quatre heures ?

L'épreuve comporte une partie juridique et une partie économique, chacune notée sur 10. Choisissez un sujet dans chaque partie, puis répartissez le temps entre la lecture des annexes, la rédaction et une relecture finale.

Q : Que faut-il montrer dans l'argumentation sur la politique de relance ?

Expliquez comment les dépenses publiques, les baisses d'impôts ou les transferts peuvent soutenir la demande. Nuancez en examinant les importations, le déficit et l'endettement, ainsi que la coordination des mesures.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2021/Bac STMG - Droit et économie - Session 2021 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.